

du retranchement des exportations de capitaux en Allemagne et à d'autre pays vers l'année 1929. A la page 422 de l'ouvrage de Cole, je relève ce qui suit :

On peut voir les conséquences de ce retrait de capitaux américains dans les statistiques des capitaux importés par les principaux pays d'Europe. A ce sujet, la situation en Allemagne revêt de beaucoup la plus grande importance. Dans les cinq années écoulées entre 1924 et 1928, l'ensemble des capitaux importés en Allemagne s'est élevé, estime-t-on, à plus de 3,500 millions de dollars dont 1,000 millions représentaient les importations de chacune des années 1927 et 1928. En 1929, les importations de capitaux en Allemagne tombèrent à 550 millions de dollars et en 1930, à moins de 150 millions de dollars, ce qui mit soudainement fin au mouvement de rationalisation allemande.

Cela a trait à la situation générale. On a prétendu cependant que nous devrions avoir vendu une plus grande quantité de notre blé en concurrence avec la République argentine, par exemple, sur le marché britannique. Etant donné que cinq récoltes de l'Ouest canadien ont été vendues au-dessous du coût de production, je ne vois pas comment on peut nous reprocher de forcer la main à qui que ce soit. Si nous ne pouvons éviter le reproche d'abuser des gens lorsque nous vendons en bas du prix de revient, il me semble qu'il nous faudra chercher d'autres moyens de gagner notre subsistance. Nous ne saurions mettre le pays en valeur ni faire naître des conditions dans lesquelles il vaudra la peine pour les nôtres de chercher à se maintenir jusqu'à ce que les prix correspondront aux frais de production. Après ce que la Grande-Bretagne a fait à la suite des accords d'Ottawa pour la stabilisation des prix et la diminution des importations de produits de la viande dans ce pays-là, je ne saurais croire que la population de Grande-Bretagne ou son Parlement chercherait à conclure un marché qui entraînerait la ruine du cultivateur de l'Ouest canadien. Les seuls à prétendre cela sont ceux qui se sont affiliés à la bourse du blé; c'est un argument du commerce particulier des grains.

Alors, aurions-nous dû vendre en concurrence avec l'Argentine. A ce que je crois savoir, l'Argentine n'a pas de greniers, d'élevateurs ni de système d'entreposage. Un pays sans système d'entreposage doit vendre son grain immédiatement après la récolte; force lui est de vendre aussi tôt que possible s'il ne veut pas que sa récolte se détériore. Si nous avions décidé de vendre notre blé en opposition à celui de l'Argentine et n'avions pas adopté une politique de stabilisation que serait-il advenu du prix? N'aurait-on pas vu surgir une concurrence à outrance? Et le prix ne se serait-il pas affaïssé plus bas? De fait les dépositions établissent que le jour où l'on essaya d'appliquer cette ligne de con-

[M. Ralston.]

duite, le prix diminua davantage. A coup sûr, toute cette politique de stabilisation était préférable et elle nous a sauvés de la ruine.

On a fait différents calculs à propos de l'avantage de la politique de stabilisation pour les cultivateurs de l'Ouest, et l'on a mentionné 10 ou 15 c. du boisseau. Si je ne me trompe, ce sont les chiffres fournis au comité par l'administrateur adjoint de la Canadian Cooperative Wheat Producers Limited, M. McIvor. On a posé diverses questions au sujet du prix actuel du blé canadien au regard de celui de l'Argentine, ayant à l'idée la valeur intrinsèque des deux blés. Je crois que les déclarations faites au comité au nom de M. McFarland ont montré une différence de 7 ou 8 c. Sauf erreur, l'écart est aujourd'hui d'environ 26 ou 27 c. M. James Richardson a mentionné 16 c.—une valeur intrinsèque de 10 c. le boisseau en faveur du Canada, et une préférence de 6 c. Dans son témoignage, M. Richardson a dit qu'il y aurait eu un bon marché pour le blé canadien, et que probablement 100 millions de boisseaux de blé auraient été mis sur le marché au prix de 70 à 85 c. Cependant, son assertion était assez vague. Il a ajouté qu'un minotier anglais avait déclaré qu'il augmenterait le prix de sa mouture du blé canadien à 18 c. au-dessous du prix actuel. Etant donné ces déclarations, la valeur intrinsèque de 10 c. serait au moins nécessaire pour la vente du blé mentionnée par M. Richardson. Il ne dit pas qu'il serait consommé. On peut dire en toute sûreté, cependant, vu les renseignements de M. Richardson et de M. McIvor, qu'à cause de la stabilisation, la différence du prix actuel serait d'environ 10 c. Si nous imposions la vente du blé sur le marché de l'univers, indépendamment de la demande du consommateur, nous ferions baisser le prix de quelques cents de plus. Je suis d'avis qu'on ne s'est guère trompé en disant que la stabilisation a eu pour résultat un bénéfice de 15 c. le boisseau. Depuis quelques années, les cultivateurs ont vendu le blé n° 1 à un prix d'environ 30 à 60 c., soit une moyenne d'à peu près 45 c. aux éleveurs. Environ 20 p. 100 livré et examiné en 1932, 1933 et 1934, les trois années mentionnées dans le rapport de la commission des grains, étaient au-dessous du n° 4, et, s'il n'y avait pas eu de stabilisation, nous aurions disposé de l'excédent de la manière suivante: il n'eût pas valu la peine de transporter aux éleveurs une quantité équivalente aux excédents et on l'aurait laissée pourrir sur la ferme. La stabilisation était donc de bien meilleure politique, bien que ce fût une tâche ardue de hausser le prix et donner quelque valeur à ce blé. Nous avons exporté environ 600 mil-